

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du jeudi 20 juillet 2023.

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Madame Evelyne HEITZMANN, Madame Dominique LANZA, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : /

Excusés : Madame Laëtitia FERNANDEZ, Monsieur Joffrey GALLAND.

Secrétaire de séance : Monsieur DE CAMAS Aymar.

Monsieur le Maire, Aymar DE CAMAS, procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Informations :

- Nettoyage conduites eaux pluviales et têtes de lagunes 19/06/2023
- Formation "l'élaboration du règlement de cimetière" 26/06/2023
- Restauration porte de la bascule place de Confrançon
- Bacs écluses de Confrançon
- Inauguration "sentier des Teppes" 01/07/2023
- Affaissement chaussée "rue du Pressoir" 6/7/2023
- Réunion voirie 04/07/2023
- Réunion SIRTOM 04/07/2023
- Réunion SDIS 04/07/2023
- Conseil syndical SPANC 05/07/2023
- Transfert assainissement 05/07/2023

Délibérations :

1. Provision pour enfouissement des lignes SYDESL
2. Renouvellement du contrat prestation service pour entretien poteaux incendie
3. Ventes têtes de chênes (réunion affouage 11/07/2023)
4. Modification délibération : changement prestataire maintenance extincteurs

Informations :

Nettoyage têtes de lagunes et conduites eaux pluviales : La société SARP est intervenue pour le curage des têtes des 3 lagunes et nettoyer la conduite des eaux pluviales « rue du Passage des Bœufs ». Il est proposé de demander à la SARP de revenir pour nettoyer d'autres conduite d'eaux pluviales entre autres celles de la rue du Pressoir et Route de Mont.

Formation AMSL : Mme ALLEX et la secrétaire de mairie se sont rendues à une formation dispensée par l'Association des Maires de Saône et Loire ayant pour thème « établir son règlement de cimetière ».

Rénovation porte de la bascule à Confrançon : L'entreprise DAUJEAN a effectué les travaux de rénovation concernant la porte du local bascule qui devrait servir de local à livres.

Bacs écluses de Confrançon : Mr RANQUE a pris contact avec la cave coopérative de Buxy afin d'acheter des tonneaux qui serviront de bacs à fleurs sur les écluses de Confrançon. L'idée est de végétaliser ces bacs afin de réduire la visibilité « de loin » et inciter les véhicules à ralentir à l'entrée de Confrançon.

Le coût moyen d'un bac est d'une centaine d'euros ; 3 bacs seraient achetés.

Inauguration sentier des Teppes : L'association Patrimoine de Cortevaix en collaboration avec la commune ont inauguré samedi 1^{er} juillet le sentier des Teppes.

Personnalités présentes : Président de la Communauté de Communes du Clunisois

Mr VEAU, maire de Tournus représentant Mme DUFAY

Mme LEMONON représentant le Président du Conseil

départemental et la maire de Cluny

Mme BERTRAND maire de Salornay sur Guye

Mme GILBERT déléguée départementale de la Fondation du

Patrimoine accompagnée de son prédécesseur Mr GUILLAUME

Mr ARDOUIN ingénieur écologue

Affaissement chaussée « rue du Pressoir » : La société ZIEGER Terrassement est intervenue en urgence, rue du Pressoir, devant l'auberge du Pressoir, suite à un affaissement de la chaussée dû à une très grosse souche restée dans le sol, qui a pourri, s'est désagrégée et a fragilisé la chaussée.

Réunion voirie : L'entreprise THIVENT a été retenue dans le cadre de la convention du groupement de commandes pour les travaux de voirie 2023. Une reconnaissance des travaux sur la commune (Rue des Tilleuls et Mont) a été effectuée hier avec le maître d'œuvre (2AGE) et l'entreprise ; travaux prévus en Octobre.

Réunion SDIS : Mardi 4 juillet, Mr le Maire s'est rendu à Sancé au SDIS à une réunion d'informations où deux problématiques majeures ont été évoquées :

- Feux de forêt : Compte tenu des sécheresses récurrentes et des départs de feux plus fréquents, le SDIS de Saône et Loire va expérimenter ce qui se fait déjà dans le Sud ; à savoir pré positionner des moyens sur des lieux déterminés selon les critères définis par les spécialistes feux de forêt du SDIS. Ils vont étudier l'utilité de la mise en place de citernes.

- Les élus doivent poursuivre la communication concernant le recrutement de pompiers volontaires par l'apposition d'affiches, etc.... ; il y a trop peu de recrutement. Ils ont rappelés que les femmes étaient des pompiers à part entière et n'étaient pas reléguées à des tâches administratives.

Conseil syndical SPANC : Mardi 4 juillet, Mr le Maire a assisté à une réunion du SPANC à Cluny durant laquelle ont été évoqués :

- La dissolution du SPANC pour laquelle une délibération technique sera demandée
- Le transfert de compétences aux Communautés de Communes du Clunisois et de Saint Cyr Mère Boitier à compter du 01/01/2024

Réunion transfert assainissement : Mr Ranque, 1er adjoint, et Mr Montel se sont rendus le 5 juillet à une réunion sur le transfert de la compétence assainissement. Le but de cette réunion était de faire le point sur l'avancement de la collecte des informations relatives à ce transfert auprès des différentes communes concernées.

En fonction des installations de chaque commune ont été présenté :

- Les besoins en personnel
- Les conséquences financières
- Un pré-budget de fonctionnement avec des éléments de tarifs (Taxe de raccordement, prix au m3....)

L'uniformisation de ces tarifs se fera progressivement afin de ne pas créer de hausses ou de baisses brutales.

L'autre point important abordé a été la procédure de transfert qui se fera à la fin de l'année 2023.

Cette procédure nécessitera 2 délibérations de la part de chaque commune avant la fin de l'année 2023.

- La première pour décider du transfert des résultats des comptes assainissement (Fonctionnement + Investissement) vers les comptes Fonctionnement et Investissement de la commune.
- La deuxième pour transférer la totalité de la somme transférée au titre du fonctionnement de la commune vers la Comcom , et tout ou partie du résultat transféré au titre de l'investissement vers la Comcom . Au cas ou ce dernier transfert ne serait que partiel, la commune devra justifier sa décision.

La prochaine réunion est fixée le 29 Aout a Cluny. Un pré-budget sera présenté.

Vente des têtes de chênes : La commission affouage s'est réunie mardi 11 juillet. Il a été décidé de vendre les têtes de chênes à une entreprise qui serait intéressée pour cela la mairie en a informé l'ONF pour qu'il procède à cette vente.

Délibérations du conseil :

1. Provision pour enfouissement des lignes SYDESL Mr MONTEL souhaite que l'on demande au Service de Gestion Comptable si il est nécessaire de prendre une délibération pour provisionner. De plus il pense qu'il est plus judicieux de provisionner en fin d'exercice quand le résultat de fonctionnement est connu (dépenses imprévues pouvant survenir en cours d'année).

2. Renouvellement convention SUEZ (DE 2023_036)

Le maire informe le conseil municipal que la convention signé en 2020 avec SUEZ, pour l'entretien et le contrôle du bon fonctionnement des appareils de lutte contre l'incendie sur la commune arrive à échéance le 30 novembre 2023.

Une offre correspondante à la même prestation actuelle, calée sur les exigences du SDIS 71, mesure des débits/pression tous les trois ans et un entretien annuel, a été proposé par SUEZ.

→ Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette nouvelle convention et tous les documents qui si rattachent.

3. Ventes de têtes de chênes : après consultation de Mr JASKOT, notre référent ONF, la délibération 2022_054 pour la vente des chênes suffit.

4. Changement prestataire maintenance extincteurs (DE 2023 037)

Suite à au courrier reçu de la Préfecture, Mr le Maire explique à son Conseil Municipal que la délibération 2023_035 du 15 juin est incomplète et lui demande de la retirer.

Mr le Maire rappelle le contenu de cette délibération :

Suite à la visite de Mr DECERLE, Mr le Maire propose de changer de prestataire pour la maintenance annuelle des extincteurs de la commune afin de faire travailler une entreprise locale pour une estimation de devis de 185,50 HT pour une durée de 1 an renouvelable à son échéance par tacite reconduction annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

→ à **l'unanimité** d'accepter le devis de l'entreprise SD PROTEC, représentée par Mr DECERLE, dont le siège est à Cluny, pour la maintenance annuelle des extincteurs de la commune

→ autorise Mr le Maire à signer tous les documents correspondants à ce devis.

Questions diverses :

Mr MONTEL a demandé que :

- le rôle des impôts puisse être extrait
- la tenue d'une réunion de travail. Mr le Maire envisage d'en tenir une à l'automne.
- un bilan financier : Mme ALLEX en sortira un pour la prochaine réunion.
- Il renouvelle la mise en garde (déjà signalé en 2021 par un expert) concernant le mur de soutènement déjà renforcé antérieurement, entourant l'église, qui se dégrade.

Mr le Maire a évoqué le problème de non réception de devis des couvreurs malgré de nombreuses relances, un seul a répondu, alors que les entreprises se sont déplacées pour venir voir les travaux il y a déjà 6 semaines. Il envisage de faire faire les travaux très urgents (salle communale et noue à l'école de Mont) par l'entreprise qui a envoyé son devis. Il va prendre contact avec des entreprises plus éloignées pour mettre en concurrence le seul devis pour les travaux moins urgents.

La séance est levée à 21h05.